

Avis concernant la demande de dérogation pour la capture de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) sur l'ENS Domaine d'Hortens – Gat Mort

Rédaction : **Laure Bourgault** (Société Herpétologique de France)

Dans le cadre de l'instruction de la demande de dérogation à la capture d'espèces protégées, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a sollicité la Société Herpétologique de France, animateur national du PNA, afin d'évaluer la cohérence du projet de demande de dérogation pour la capture de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) sur l'ENS Domaine d'Hostens - Gat Mort avec les préconisations émises dans le cadre du PNA.

Pour rappel, le PNA stipule que « Dans le domaine de la connaissance, certains sujets ont largement été étudiés au cours des vingt dernières années. Il apparaît aujourd'hui nécessaire, à chaque nouveau projet d'étude, de s'interroger sur la plus-value d'une CMR ou d'une télémétrie dans l'apport des connaissances, dans la mesure où ces méthodes sont relativement invasives pour l'espèce et, plus globalement, pour le milieu naturel. Ces études doivent se limiter à des cas précis où l'acquisition de données est indispensable pour la conservation de l'espèce ou à des sites pilotes fléchés pour des études populationnelles de grande envergure destinées à estimer des tendances évolutives de l'espèce à long terme. Ces sites devront être définis par le comité de pilotage en début de plan. Parallèlement, les biostatistiques ont largement évolué au cours des dix dernières années et permettent aujourd'hui d'estimer, dès la première année de suivi, si l'effort réalisé est suffisant pour estimer l'effectif présent sur le site ou s'il convient de poursuivre l'effort de capture. Ainsi, les manipulations superflues sont évitées. Cette évaluation statistique devra faire partie intégrante du protocole présenté dans une demande d'autorisation de capture ».

1. Avis concernant la demande de dérogation pour la capture de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

1.1. Analyse des éléments transmis / Justification de la demande

Le Conseil Départemental de la Gironde a ainsi lancé un appel à projet « Suivis écologiques des espaces incendiés de Gironde » pour lequel, Cistude Nature, entre autres, a été retenu. La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est concernée parmi les différents taxons qui feront l'objet de suivis entre 2024 et 2026.

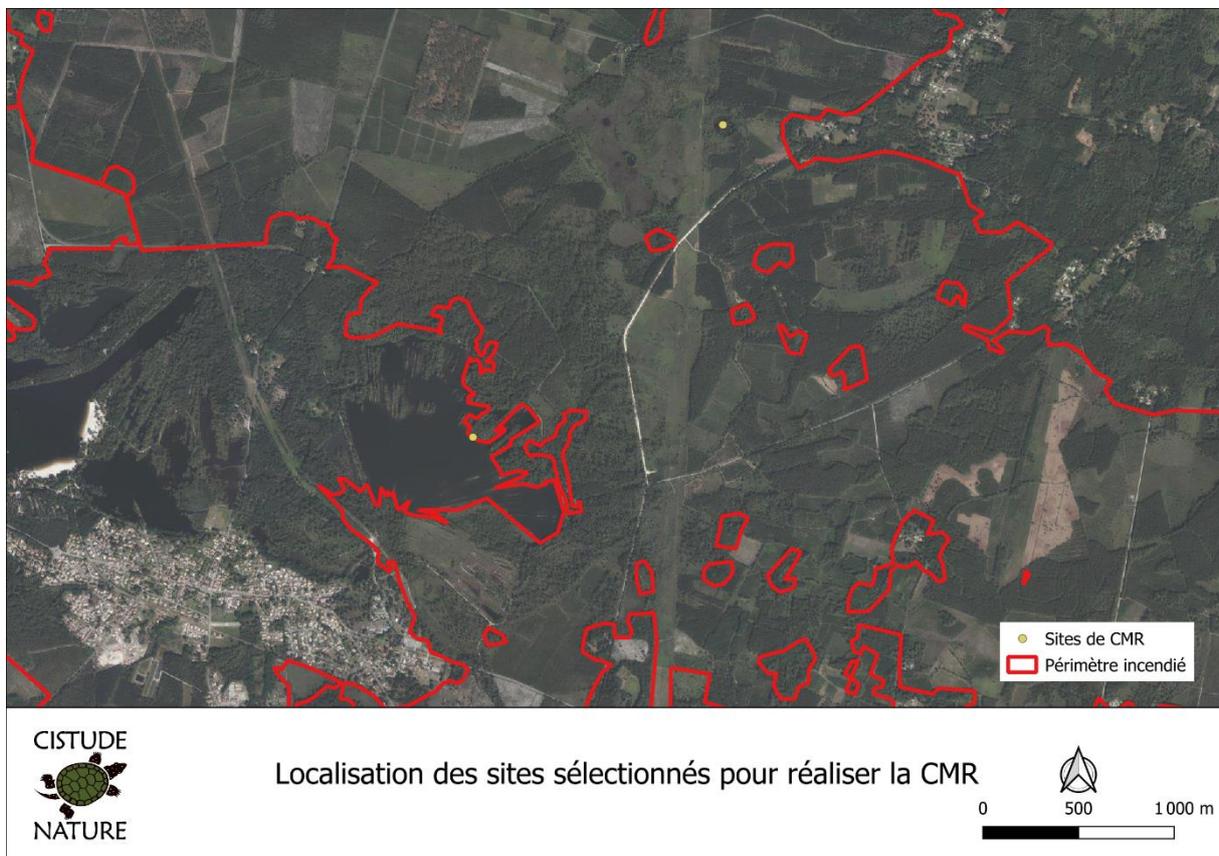
Dans le but de suivre dans le temps l'évolution des populations susceptibles d'avoir été impactées, Cistude Nature prévoit l'application de la méthode Capture-Marquage-Recapture qui permettra ainsi :

- l'estimation des effectifs (nombre d'individus présents sur chaque site) ;
- la définition de la structure d'âge de la population ;
- la détermination du sex-ratio de la population et de la proportion de juvéniles.



Nous rappelons que le PNA préconise l'accompagnement des suivis CMR par un biostatisticien et ce dès la phase amont du projet, afin de s'assurer que le protocole permet de répondre aux objectifs attendus de la CMR. Les herpétologues de Cistude Nature possèdent une expérience reconnue dans le suivi des populations de Cistude d'Europe sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, notamment via la méthode CMR. Les sites d'étude sont localisés sur l'ENS Domaine d'Hostens - Gat Mort, touchés par l'incendie de 2022. Les pièces justificatives fournies par Cistude Nature font mention de suivis antérieurs, réalisées avant l'incendie.

Il faudrait préciser l'état des populations avant l'incendie avec les dates de suivis et l'effort d'échantillonnage mis en œuvre (méthodes employées, nombre de nasses si CMR, estimation de la population avant incendie, structuration de la population : classe d'âge, sex-ratio). Il convient également de préciser l'effort de piégeage mis en œuvre dès 2024.



Le protocole CMR est adapté aux 3 objectifs de l'étude car il permet d'évaluer l'impact de l'incendie sur les populations de l'ENS d'Hortens - Gat Mort. Il convient cependant comme dit plus haut de préciser l'effort d'échantillonnage mis en œuvre et de le comparer aux précédents suivis.





1.2. Conclusion

Compte-tenu des éléments présentés dans la demande de dérogation relative au suivi de la population de Cistude d'Europe sur les 2 sites de l'ENS d'Hortens – Gat Mort, il apparaît que le protocole proposé et la justification du projet répondent aux exigences émises dans le cadre du PNA Cistude 2020-2029.

Il convient cependant de préciser :

- (1) les caractéristiques de suivis antérieurs menés (effort de piégeage, estimation de la taille de la population, évaluation de la structuration de la population) ;
- (2) l'effort de piégeage mis en œuvre entre 2024 et 2026.

